



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tel 01.53.46.68.68 - Fax : 01 53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr - Web : www.ffp.asso.fr

**COMMISSION TECHNIQUE ET
PEDAGOGIQUE
CIRCULAIRE DE SÉCURITÉ N° 110**

Référence : JMS / 06 / 1151

Date : 19 mai 2006

Emetteur: Eric FRADET

OBJET : Blocage de spires du ressort d'extracteur de secours.

Matériels concernés : extracteur Quick 3.1 sur tous équipements Parachutes de France.

Origine : Lors de cycles de repliage de parachutes de secours, à l'ouverture du conteneur, jaillissement de l'extracteur avec blocage de plusieurs spires du ressort entre elles, donnant une incurvation à l'extracteur.



13/05/06 09:41



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tel 01.53.46.68.68 - Fax : 01 53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr - Web : www.ffp.asso.fr

Texte :

La CTP a été alertée plusieurs fois par des problèmes de blocages de spires sur l'extracteur de secours Quick 3.1, incidents qui se sont produits malgré un conditionnement du tissu entre les spires mais qui aurait été réalisé de manière non adéquate ou/et à la suite d'une compression mal effectuée du ressort lors de la fermeture du sac.

Nous relayons une communication technique adressée par l'industriel qui précise très exactement les nouvelles conditions de répartition de la résille et du tissu, ainsi que la méthode de conditionnement de l'extracteur lors de la fermeture de sac quand elle est réalisée avec un extracteur Quick 3.1.

Afin de s'assurer que la solution proposée par l'industriel est bien adaptée aux causes de ces incidents de blocage de spires, nous sommes désireux de vérifier l'évolution favorable qui va résulter à l'avenir de cette nouvelle technique de conditionnement.

Voulant établir des statistiques, nous vous demandons de bien vouloir nous faire connaître :

- les cas de blocage de spires d'extracteur que vous aurez constaté suite à l'application de cette circulaire.
- les cas de blocage de spires qui se produiraient, suite à un pliage effectué avec le nouveau conditionnement.

MESURES A PRENDRE PAR LE PLIEUR :

- 1. Arrêt immédiat des sauts pour les équipements concernés**
- 2. Ouverture sur table du conteneur de secours, sans retenue à la main des rabats du sac afin de vérifier le bondissement de l'extracteur.**

Pas de nécessité de repliage de la voilure de secours

3. S'il n'est pas constaté de blocage de spires et après contrôle et ajustement de la bonne longueur de(s) bouclette(s) :

A - Refermeture en suivant les recommandations indiquées

B - Noter l'action sur le livret matériel, à la rubrique mise à niveau du sac harnais (cette action ne vaut pas repliage périodique)

4. S'il est constaté un blocage de spires :

- **Arrêt de saut pour l'extracteur**
- **Relever les numéros d'Ordre de Fabrication (OF) figurant sur la vignette de l'extracteur**
- **Contacteur le revendeur ou l'industriel pour avis et action**
- **Informé la Fédération (Eric FRADET)**



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

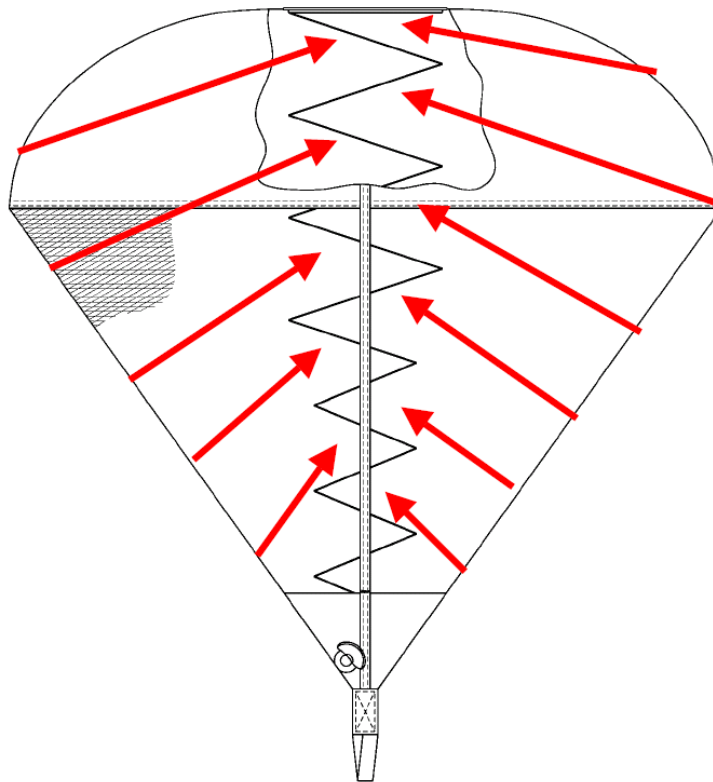
Tel 01.53.46.68.68 - Fax : 01 53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr - Web : www.ffp.asso.fr

Recommandations:

Après avoir vérifié et réajusté la bonne longueur de(s) bouclette(s) , positionnez l'extracteur en superposant les deux premières spires du bas sans insertion de résille, mais en remontant la résille, puis le tissu pour l'insérer de manière équitable afin d'augmenter l'espace entre les spires du milieu et du haut comme indiqué par les flèches sur la figure jointe.

Comprimez l'extracteur rigoureusement dans l'axe en le comprimant sans aucun glissement des spires.



Date d'application : avant le 15 Juin 2006.

DIFFUSION : - Président F.F.P, DTN, Directeurs Techniques, CTP, Pliers / Réparateurs
- Parachutes de France SA
- Etats Majors de : l'Armée de Terre - l'Armée de l'Air - de la Marine
- C.E.V.A.P, E.T.A.M.A.T Montauban
- DGAC Monsieur JOUBERT, DGA Monsieur PERRIN
- Direction des Sports Monsieur MORLET
- Paramag, FFP Contacts